

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 4 OCTOBRE 2022**, À 18 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE LUNDI 30 SEPTEMBRE 2022.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, B. Cowan, E. Stork et B. Tremblay formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Tim Thomas.

ABSENTE : Madame la conseillère E. Tedford.

Monsieur Daniel Séguin, directeur général par intérim, Me Caroline Thibault, directrice du service des affaires juridiques et greffe, ainsi que Madame Danielle Gutierrez, greffière adjointe et secrétaire du conseil, sont également présents.

2022-529 APPROBATION – ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement d'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en ce qui concerne la présente séance, sans modification.

2022-530 ALLOCUTION SUR LE PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS 2023, 2024 ET 2025

Le budget municipal sera présenté pour adoption lors d'une séance extraordinaire en décembre prochain.

La version finale du PTI, qui sera approuvée ce soir, sera mise en ligne dès demain sur le site Web de la Ville.

En 2023, nous planifions continuer nos investissements pour réaliser de grands projets qui profiteront à toute la communauté, notamment la réfection de plusieurs rues, des améliorations aux bâtiments municipaux, parcs et espaces verts ainsi que la bonification de l'offre de service à la communauté.

Au niveau des améliorations aux infrastructures municipales, nous prévoyons des travaux de réfection sur cinq rues :

- Le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, à proximité du Club de canoë kayak ;
- L'avenue Winthrop ;
- La voie de desserte nord de l'autoroute 40, entre Bancroft et Tecumseh ;
- Le boulevard des Sources, au nord de l'avenue Chanteclerc ; et
- En collaboration avec la Ville de Montréal : L'avenue Lakeside et le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore (entre les avenues Lakeside et Lakeview), incluant l'aménagement d'une piste cyclable.

En 2023, les travaux de réfection de la passerelle piétonnière des Sources débiteront et ceux du viaduc des Sources de l'autoroute 20 se poursuivront, sous la direction du ministère des Transports.

Au niveau des bâtiments municipaux, nous planifions continuer nos investissements afin de répondre aux besoins et aux normes d'aujourd'hui incluant la modernisation du bâtiment des Travaux publics. Ce projet comprend la reconstruction du garage et du magasin de pièces et d'équipements ainsi que la rénovation des vestiaires, de la salle d'assignation du personnel col bleu, des bureaux des superviseurs ainsi que les ateliers de menuiserie, de plomberie et d'électricité. En plus de la mise aux normes de nos installations, ces travaux permettront un gain d'efficacité opérationnelle pour nos équipes des Travaux publics et de l'Ingénierie afin de toujours mieux servir la population.

Au niveau du parc de véhicules, nous planifions aussi le remplacement de plus de 16 équipements pour l'entretien des rues, des trottoirs, des espaces publics et des patinoires.

Il s'agit entre autres de remplacer un semi-remorque, un chargeur sur roues, un camion écurer d'égout, une chenillette pour l'entretien des trottoirs, des tracteurs sur roues pour les parcs et espaces verts, deux camions avec benne à bascule et une surfaceuse de glace.

Chacun des équipements est évalué en continu par les Travaux publics pour s'assurer que le remplacement soit effectué à la fin de leur vie utile. Nos équipes évaluent et priorisent aussi, lorsque possible, l'acquisition de véhicules hybrides ou électriques.

Au niveau des parcs et espaces verts, le réseau cyclable sera prolongé avec un tronçon longeant le boulevard Hymus et reliant les avenues Alston et Stillview, à l'arrière des propriétés de l'avenue Brigadoon. Des travaux de sécurisation du terrain de balle du parc Northview sont prévus de même que le remplacement de l'éclairage au tennis Clearpoint. Un montant est planifié pour l'aménagement d'un éclairage solaire au sentier du parc Belmont, communément appelé parc Sunnyside et pour l'aménagement d'un nouveau parc dans le secteur Walton.

Finalement, un montant est aussi réservé pour la restauration et la préservation du moulin à vent, notre emblème, dont le terrain et le bâtiment sont la propriété de l'Archevêché de Montréal. Une entente de principe a été déposée lors de la séance du 6 septembre 2022. Ce bâtiment patrimonial doit être restauré et préservé pour que notre histoire se perpétue pour toutes les générations futures. Il est important que l'accès public soit également assuré.

Ces projets d'immobilisations s'ajoutent aux opérations régulières de la Ville, afin de maintenir la qualité de nos infrastructures et de nos équipements, ainsi que la diversité et la qualité des services qui sont l'essence même de la vie à Pointe-Claire.

Nous continuerons en 2023 à utiliser au maximum les programmes de subvention qui nous sont offerts pour les travaux d'infrastructure des gouvernements fédéral et provincial et l'agglomération de la Ville de Montréal. Au cours des cinq dernières années, Pointe-Claire aura ainsi bénéficié de 11,7 M\$ en subventions diverses.

Nos priorités demeurent :

- Un environnement de vie agréable, de qualité et sécuritaire pour tous nos citoyennes et citoyens ;
- La rigueur administrative ;
- De même qu'une offre de service public variée.

2022-531

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées concernant les sujets suivants :

- Jeremy Searle ;
- Linda De Witt.

2022-532

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS 2023, 2024 ET 2025

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tremblay, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'adopter le Programme triennal des dépenses d'immobilisations de la Ville de Pointe-Claire pour les années 2023, 2024 et 2025, tel que présenté et soumis.

2022-533

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU :

Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Thorstad-Cullen, et unanimement, DE lever la séance à 19 h 04.